

autre enceinte où des menaces ont été fréquemment échangées par les partis opposés. Qui ignore de quoi sont capables les passions humaines et qui ne sait que, lorsque les sentiments d'aigreur durent depuis si longtemps, il n'y qu'un pas à faire pour arriver au conflit. Nous avons sous les yeux un exemple des conséquences de semblables difficultés. Un grand nombre ont longtemps refusé de croire que ces intérêts rivaux n'en viendraient jamais à une rupture ; mais voilà trois ans qu'est engagée une lutte qui a désolé et ruiné la plus belle portion du pays, et pendant laquelle ont été commis des actes de cruauté qui ne sauraient avoir d'exemples que dans les siècles les plus barbares. Ne croyons donc pas qu'en Canada, nous sommes plus parfaits qu'eux ; et le temps est arrivé où, comme je le crois, tous les hommes qui aiment leurs pays doivent s'unir pour chercher un remède aux maux dont nous sommes menacés. On dira peut-être que le remède proposé n'est pas exigé par les circonstances, mais j'aimerais à savoir quel autre plan on aurait pu proposer. La législation en Canada a été presque paralysée pendant les deux dernières années, et si l'on veut consulter les lois passées depuis 1862, on verra que les seules mesures publiques qui s'y trouvent n'ont été adoptées qu'avec la permission de l'opposition. Telle a été la condition des choses pendant deux années, et tel a été le mal : mais il n'est pas le seul et nous en avons un autre non moins grand à déplorer, je veux parler de l'administration des affaires publiques pendant la même période. Depuis le 21 mai 1862 jusqu'à la fin de juin 1864, il n'y a pas eu moins de cinq gouvernements qui ont administré les affaires du pays. (Ici l'hon. premier ministre fait l'histoire des divers changements qui se sont opérés jusqu'à la chute de l'administration MACDONALD-DORION, laquelle, dit-il, a succombé sous le poids de sa propre faiblesse). Leurs successeurs ne furent pas plus heureux, et après leur défaite ils songèrent à en appeler au pays, ce qu'ils auraient fait avec plus ou moins de succès, gagnant un comté ici et en perdant peut-être un autre ailleurs. Ils avaient assumé l'administration des affaires après avoir arrêté entre eux qu'ils auraient droit à cet appel, et ils en étaient à se consulter lorsqu'ils furent informés, par un de leurs propres amis, que le chef véritable de l'opposition témoignait le désir de leur faire des ouvertures, afin de chercher à aplanir les difficultés. L'hon. député dont il s'agit et quelques-uns de ses amis se mirent alors en rap-

port avec les chefs du gouvernement, et il fut convenu entre eux d'essayer de trouver un plan qui mît fin aux malentendus et qui en même temps assurât au Canada et aux autres provinces une position propre à garantir leur sûreté future et à leur attirer le respect et la confiance des autres nations. C'est alors qu'ils émirent deux projets : un grand et un autre sur une échelle moindre. Dans le cas où le premier échouerait, ils devaient se rabattre sur le deuxième qui comportait une confédération des deux sections de la province. Dans le temps où ces mesures furent agitées, le pays était réellement à la veille d'une guerre civile, et je demanderai si ce n'était pas le devoir des deux partis de la chambre de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour prévenir les résultats malheureux qui s'en seraient suivis. Un honorable député de l'opposition (l'hon. M. LETELLIER DE ST. JUST), a dit, il y a quelques jours, qu'il aurait été facile de se soustraire à la nécessité d'une confédération de toutes les provinces en accordant au Haut-Canada l'augmentation de représentation qu'il demandait, c'est-à-dire la représentation appuyée sur la population pour laquelle il avait tant combattu.

L'HON. M. LETELLIER DE ST. JUST.—L'hon. premier ministre doit avoir mal compris le vrai sens de mes paroles. J'ai dit que si on avait consulté le peuple pour savoir s'il voudrait une confédération de toutes les provinces ou s'il préférerait plutôt accorder la représentation basée sur la population, au Haut-Canada, le peuple aurait choisi la dernière de ces propositions ; et, quand j'ai parlé de quel qu'autre mode pour aplanir les difficultés, j'ai voulu dire que si le gouvernement s'était adressé à d'autres hommes dans la législature qu'à ceux avec lesquels il a fait une alliance, il aurait réussi sans être obligé de recourir à la confédération.

L'HON. SIR E. P. TACHÉ.—Je n'ai pas été le seul à interpréter l'hon. conseiller comme je l'ai fait, car deux journaux de cette ville l'ont compris comme moi.

L'HON. M. LETELLIER DE ST. JUST.—Je le sais, mais ces journaux se sont trompés tout de même.

L'HON. SIR E. P. TACHÉ.—Fort bien ; mais cela importe peu d'ailleurs. L'hon. conseiller devrait se rappeler que le Bas-Canada a constamment refusé d'écouter la demande du Haut-Canada au sujet de la représentation d'après le nombre, et cela pour la bonne raison que, comme l'union entre les deux